

Séance ordinaire du 2 février 2021

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi deux février deux mille vingt et un à neuf heures vingt-sept, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Félix Masson, directeur adjoint du cabinet et responsable des relations médias, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2021-00-91**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 2 février 2021.

CE-2021-00-92**Approbation du procès-verbal des séances ordinaires des 25 et 26 janvier 2021**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 25 et 26 janvier 2021.

CE-2021-00-93**Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté**

[Document d'aide à la décision GRE-2021-001](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2021-001, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2021-00-94**Règlement établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie**

[Document d'aide à la décision ENV-2021-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2021-002. Ce règlement a pour objet d'établir, pour l'année 2021, un programme d'aide destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

CE-2021-00-95**Délégation temporaire des pouvoirs de gestion des chiens potentiellement dangereux**

[Document d'aide à la décision ENV-2021-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de déléguer les pouvoirs prévus à la section III du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (c. P-38.002, r.1) au directeur de l'Environnement, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement sur les animaux.

CE-2021-00-96**Financement de la dépense relative au réaménagement du parc de planche à roulettes du secteur Pintendre**[Document d'aide à la décision GEN-2021-001](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au réaménagement du parc de planche à roulettes du secteur Pintendre au montant maximal de 300 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-96.

CE-2021-00-97**Financement de la dépense relative à l'interconnexion des pistes cyclables et sécurisation des pistes existantes**[Document d'aide à la décision GEN-2021-009](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'interconnexion des pistes cyclables et sécurisation des pistes existantes au montant maximal de 1 530 000 \$, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

CE-2021-00-98**Programmation partielle des travaux dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019-2023* et abrogation de la résolution CV-2020-08-84 « *Programmation partielle des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019-2023* »**[Document d'aide à la décision GEN-2021-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- que la Ville s'engage à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023* qui s'appliquent à elle;
- que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 jointe en annexe à la fiche de prise de décision GEN-2021-010 et de tous les autres documents exigés par le ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour les cinq années du programme;

- que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 jointe en annexe à la fiche de prise de décision GEN-2021-010 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2020-08-84 « Programmation partielle des travaux dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019-2023* ».

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la Direction du génie et des biens immobiliers à présenter officiellement la programmation de travaux version no 1 en date de janvier 2021 au *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023*.

CE-2021-00-99

Aide financière dans le cadre du programme *Solidarité communautaire Lévis*

[Document d'aide à la décision DVC-2021-002](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière non récurrente aux organismes suivants dans le cadre du programme *Solidarité communautaire Lévis* :

- pour le volet 1 du programme :
 - ✓ Association de soccer Chaudière-Ouest 15 000 \$
 - ✓ Club de handball de Lévis 2 500 \$
- pour le volet 2 du programme :
 - ✓ Comptoir le grenier 14 277 \$
 - ✓ Corporation de développement communautaire de Lévis 6 000 \$
 - ✓ Diffusion avant-scène 5 461 \$
 - ✓ Ensemble vocal écho gospel de Lévis 4 875 \$
 - ✓ Fondation atelier occupationnel Rive-Sud 12 000 \$
 - ✓ Maison de la famille Rive-Sud 11 430 \$
 - ✓ Maison natale de Louis-Fréchette 5 000 \$
 - ✓ Orchestre symphonique de Lévis 7 000 \$

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière non récurrente aux organismes suivants dans le cadre du programme *Solidarité communautaire Lévis* :

- pour le volet 1 du programme :
 - ✓ Orchestre symphonique de Lévis 27 500 \$
- pour le volet 2 du programme :
 - ✓ Centre de pédiatrie sociale de Lévis 30 000 \$

CE-2021-01-00

Affectation de la réserve en assignation temporaire du 1^{er} juillet au

31 décembre 2020

[Document d'aide à la décision DSA-2021-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 213 856 \$, provenant de la réserve financière pour les salaires des assignations temporaires du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision DSA-2021-006.

CE-2021-01-01

Approbation du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Lévis, tel qu'il est indiqué au rapport d'approbation budgétaire de la Société d'habitation du Québec annexé à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2021-001.

CE-2021-01-02

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des groupes d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun et C9 commerce et service avec besoin mixte en transport, zone C2511, à proximité de la rue Christophe-Colomb et de la rue Charles-Rodrigue, secteur Lévis) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément à l'*Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-002;
 - d'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-07-93;
 - de décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020;
 - de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.
-

CE-2021-01-03

Rapport sur la consultation écrite et adoption du Règlement RV-2020-20-76 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (modifications de la cartographie relative à l'hydrographie)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-76 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, décrétée par le conseil de la Ville conformément à l'*Arrêté numéro 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-004;
- d'adopter le Règlement RV-2020-20-76 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-07-92.

CE-2021-01-04

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2020-20-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C0474 à même une partie de la zone H0532, rue de Bernières, secteur Saint-Nicolas) et maintien de la procédure référendaire
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément par l'*Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-013;
- d'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-07-91;
- de décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020;
- de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

CE-2021-01-05**Demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages commerciaux dans la zone H0864, route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-015](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement visant à permettre l'ajout d'usages commerciaux dans la zone H0864, route des Rivières (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), et ce, pour les principaux motifs suivants :

- la modification ne répond pas aux intentions d'aménagement du schéma d'aménagement étant donné que la zone H0864 est située dans une affectation consolidation périurbaine et que les usages commerciaux et de services n'y sont pas privilégiés;
- les usages souhaités vont à l'encontre de la vocation résidentielle actuelle de la zone;
- plusieurs espaces sont déjà disponibles sur le territoire de la ville pour accueillir les usages souhaités.

CE-2021-01-06**Dépôt du rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des 23 novembre et 14 décembre 2020**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-018](#)

Le rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des 23 novembre et 14 décembre 2020, est déposé, à titre d'information.

CE-2021-01-07**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier le nombre de cases de stationnement et le nombre d'arbres exigés pour les usages industriels et les usages commerciaux para-industriels) et consultation écrite**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-019. Ce projet de règlement a pour objet d'assouplir les exigences quant au nombre de cases de stationnement exigé et quant au nombre et à la localisation des arbres exigés pour certains usages industriels (I1 à I5) et les usages du groupe C3 (para-industriels);
- de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de

consultation, conformément à l'Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 2 octobre 2020.

CE-2021-01-08

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P101 hébergement temporaire pour les fins d'aide ou de protection des personnes à un seul endroit dans la zone H2175, rue Marie-Rollet, secteur Lévis) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-021](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-021. Ce projet de règlement vise à autoriser la classe d'usages P101 hébergement temporaire pour les fins d'aide ou de protection des personnes à un seul endroit dans la zone H2175;
 - de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 2 octobre 2020.
-

CE-2021-01-09

Adoption du Règlement RV-2020-20-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation du nombre de logements autorisé dans la zone H0223, rue du Frontenac, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-023](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-20-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-08-85.

CE-2021-01-10

Vente du lot 5 749 329 du cadastre du Québec à Gestion Chablais inc. (terrain situé sur l'avenue du Maréchal, secteur Pintendre), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

[Document d'aide à la décision DEV-2021-012](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat soumise par Gestion Chablais inc. pour l'acquisition du lot 5 749 329 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-012, d'autoriser le maire et la greffière à signer tous documents requis pour donner plein effet à cette vente et à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'affecter un montant de 34 759,89 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente de ce terrain, à la réserve

financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que ce lot n'est plus affecté à l'utilité publique, conditionnellement à sa vente.

CE-2021-01-11

Vente du lot 4 657 929 du cadastre du Québec à 9425-4331 Québec inc. (terrain situé sur la rue du Ferblantier, secteur Pintendre), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

[Document d'aide à la décision DEV-2021-013](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat soumise par 9425-4331 Québec inc. pour l'acquisition du lot 4 657 929 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-013, d'autoriser le maire et la greffière à signer tous documents requis pour donner plein effet à cette vente et à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'affecter un montant de 51 244,82 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente de ce terrain, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que ce lot n'est plus affecté à l'utilité publique, conditionnellement à sa vente.

CE-2021-01-12

Vente d'une partie du lot 5 098 038 du cadastre du Québec à Immeubles R. Roberge inc. (terrain situé sur la rue du Ferblantier, secteur Pintendre), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot

[Document d'aide à la décision DEV-2021-014](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de Immeubles R. Roberge inc. d'une partie du lot 5 098 038 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-014, d'autoriser le maire et la greffière à signer tous documents requis pour donner plein effet à cette vente et à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'entreprise, d'affecter un montant approximatif de 59 202 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que cette partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

CE-2021-01-13

Financement de la dépense relative au règlement hors cour intervenu dans le cadre de l'expropriation du lot 2 343 863 du cadastre du Québec

[Document d'aide à la décision DEV-2021-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative au règlement hors cour intervenu dans le cadre de l'expropriation du lot 2 343 863 du cadastre du Québec au montant maximal de 66 500 \$, à même la

réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE-2021-01-14

Vente d'une partie du lot 6 324 194 du cadastre du Québec à Les rampes gardex inc. (terrain situé sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à cette partie de lot
[Document d'aide à la décision DEV-2021-018](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de Les rampes gardex inc. pour une partie du lot 6 324 194 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-018, d'autoriser le maire et la greffière à signer tous documents requis pour donner plein effet à cette vente et à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'affecter un montant de 36 095,16 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que cette partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique, conditionnellement à sa vente.

CE-2021-01-15

Attribution de contrats relatifs à la collecte et le transport des matières recyclables en bacs roulants et en chargement avant
[Document d'aide à la décision APP-2021-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer les contrats relatifs à la collecte et le transport des matières recyclables en bacs roulants et en chargement avant (appel d'offres 2020-50-17), de la façon suivante :

- projet 1, collecte et transport des matières recyclables en bacs roulants, à GFL environmental inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 3 239 056,50 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans;
- projet 2, collecte et transport des matières recyclables en chargement avant, à Sani terre environnement inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 605 194,25 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans;

conformément au devis et à leur soumission.

CE-2021-01-16

Option de renouvellement prévue au contrat de location d'heures de glace, de salles, de casiers et de bureaux intervenus avec Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc. et avenant à ce contrat à intervenir
[Document d'aide à la décision APP-2021-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exercer la première option de renouvellement prévue au contrat de location d'heures de glace, de salles, de casiers et de bureaux intervenu le 1^{er} novembre 2018 avec Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc., d'une durée de cinq ans, couvrant la période du 15

août 2023 au 14 août 2028, pour une dépense estimée à 3 370 037,80\$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux termes et conditions de ce contrat.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant au contrat de location d'heures de glace, de salles, de casiers et de bureaux intervenu le 1^{er} novembre 2018 avec Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2021-014, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tous documents requis pour donner plein effet à cet avenant et à la présente résolution.

CE-2021-01-17

Avenant au contrat de prêt à usage à intervenir avec Domaine au cœur de Marie concernant une partie du lot 2 158 647 du cadastre du Québec (boulevard du Centre-Hospitalier, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-006](#)

Il est résolu de conclure l'avenant au contrat de prêt à usage à intervenir avec Demeure au cœur de Marie concernant la prolongation jusqu'au 30 juin 2021 du prêt à celle-ci, d'une partie du lot 2 158 647 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-006, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tous documents requis pour donner plein effet à cet avenant et à la présente résolution.

CE-2021-01-18

Ententes intermunicipales relatives à l'acheminement d'appels 311 à intervenir

[Document d'aide à la décision BPO-CSAC-2021-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure les ententes intermunicipales relatives à l'acheminement d'appels 311 à intervenir, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision BPO-CSAC-2021-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tous documents requis pour donner plein effet à ces ententes et à la présente résolution.

CE-2021-01-19

Nomination d'un assistant-trésorier par intérim

[Document d'aide à la décision GCH-2021-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer monsieur Christian Tanguay à titre d'assistant-trésorier par intérim à partir du 8 février 2021, et ce, en sus de ses fonctions actuelles à la Ville.

CE-2021-01-20

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 01.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif